

***BUDGET PRIMITIF***

***EXERCICE 2011***

***Rapport de présentation***

***Soumis au vote du conseil d'administration***

***24 novembre 2010***

Le Premier ministre a défini le cadrage suivant pour les opérateurs publics :

- les dépenses d'intervention et de fonctionnement doivent baisser, chacune, de 10% en trois ans ;
- les effectifs doivent être réduits de 1,5% par an pendant trois ans.

C'est sur cette base qu'a été construit le BP 2011 de l'INPES, qui participe ainsi directement à l'effort général de maîtrise des dépenses.

Pour 2011, il est proposé d'arrêter le budget à **104,2 M€**:

- Les actions menées sont financées à hauteur de 102,4 M€ en recettes de l'exercice.
- L'équilibre budgétaire est obtenu par un **prélèvement sur fonds de roulement de 1,9 M€**

## **A – L'INPES conduit les actions prioritaires de 2011 et tout en stabilisant ses dépenses.**

1/ Les financements alloués aux programmes de santé publique et à la sécurité sanitaire s'élèvent à 87,97M€

Ces crédits financent quatre priorités au sein des programmes de santé publique.

- Les actions du programme **alcool**. Cette enveloppe est apparue en retrait par rapport au programme tabac alors que les conséquences sanitaires et sociales d'une consommation excessive d'alcool ne faiblissent pas et sont au moins comparables à celles du tabagisme. Par ailleurs, des initiatives du secteur économique pour promouvoir les vertus d'une consommation modérée de vin ne manquent pas de complexifier la prévention dans ce domaine.
- Les mesures annoncées par la ministre de la Santé au titre du plan de lutte contre les **hépatites** virales B et C (2009-2012).
- Les actions **nutrition**, notamment avec la mise en place d'un appel à projet à hauteur des recettes attendues de la taxe sur les messages publicitaires visant certains produits alimentaires, et d'action nutrition à destination des personnes âgées.
- Les projets à destination des **personnes âgées**, telles que l'édition des kits de formation pour les aides à domicile, la mise en place de la première vague d'évaluation du programme de prévention des chutes, la réalisation d'une enquête nationale sur les ressources régionales en formation sur la santé des personnes âgées, la diffusion du guide d'aide à l'action pour les professionnels mettant en œuvre ou sélectionnant des sessions de préparation à la retraite.

Par ailleurs, au vu des recettes liées à la mise en place de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, dans le cadre de **l'addiction aux jeux**, l'INPES engagera des actions en complément de la création d'un numéro d'appel téléphonique mis à la disposition des joueurs excessifs ou pathologiques et de leur entourage.

La répartition des crédits par programme est présentée dans le document d'information.

### 2/La masse salariale est conforme au tableau des emplois autorisés, réduits à 146 ETP (143 ETPT)

- Le plafond est fixé à 146 ETP (143 ETPT appréciés en moyenne annuelle).
- Les mesures individuelles obligatoires pour 2011 (avancement automatique d'échelon) sont prises en compte.
- Les dépenses correspondant à la part employeur des titres restaurant et au CESU garde d'enfants sont également prévues.
- Enfin, la masse salariale prend en compte la rémunération des CDD recrutés dans le cadre de la convention CNSA, remboursée à l'établissement ainsi que la prise en charge des intervenants extérieurs nécessaires à la conduite des actions convenues.

### 3/Les crédits de fonctionnement courant diminuent de 5%

Cette enveloppe financera notamment :

- la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de **réorganisation de la téléphonie santé** ;
- le loyer des **locaux du 6<sup>e</sup> étage** du bâtiment Etoile Pleyel, occupés depuis la rentrée 2010 ;
- le remboursement de la rémunération d'un médecin mis à disposition de l'INPES pour travailler sur le thème de la santé en prison ;

### 4/ Les dépenses d'investissement sont réajustées suite aux travaux de 2010 :

Elles prennent en compte notamment plusieurs projets informatiques liés au projet d'établissement :

- la mise en place d'une assistance technique pointue en cas de panne grave

- la mise en place d'outils pour soutenir les activités propres à chaque direction : gestion des programmes, gestion des subventions, gestion des catalogues, infocentre, numérisation de documents...
- la mise en place d'un intranet
- l'organisation d'un centre de ressources numériques
- les outils de collaboration avec des partenaires externes, notamment les ARS
- l'investissement dans l'Internet

## **B - Le financement des ces actions est assuré pour 102,4 M€ par des ressources de l'exercice, complétées par un prélèvement sur fonds de roulement de 1,9 M€**

- **L'Etat** verse à l'INPES une subvention pour charges de service public, au titre du programme « prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », à hauteur de **28,5 M€** (après application de la réserve de précaution au montant de 30 M€ annoncé en loi de finances).
- Suite à la signature de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Assurance maladie et l'Etat, la CNAMTS verse une dotation égale à 58,7 M€, elle est complétée par la contribution des autres organismes de sécurité sociale, soit un total de 67,5 millions d'euros.<sup>1</sup>

Ces crédits sont complétés par :

- 0,38 M€ au titre de la taxe nutrition affectée à l'INPES,
- 60 700 € au titre de la convention signée avec la CNSA,
- 5 M€ au titre de la taxe sur les jeux affectée à l'INPES.

La loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne prévoit le versement à l'INPES de 5% sur le produit total des taxes affectées au financement de la prise en charge des joueurs pathologiques. Ce versement est plafonné à 5 millions d'euros annuel. L'INPES est en cours de signature d'une convention avec l'agence centrale des organismes de sécurité sociale afin de définir les modalités et le montant du versement à effectuer. L'acompte de l'ACOSS versé à l'institut est égal au maximum

---

<sup>1</sup> Dans l'attente de l'arrêté

des produits de la taxe. Au vu de ce dispositif, l'INPES prévoit en BP 2011 une recette égale à 5 millions d'euros, sans connaître de manière certaine le rendement de cette taxe.

- Les autres ressources de l'établissement proviennent de ventes de produits (inscriptions aux journées de la prévention) ou à des produits financiers (près de 1M€).
  
- L'équilibre est assuré par un prélèvement sur fonds de roulement de 1,9 M€

***TABLEAUX SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

**BP 2011 de L'INPES**

**POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL**

DEPENSES	Budget 2010 après gel	BUDGET PRIMITIF 2011	RECETTES	Budget 2010 après gel	BUDGET PRIMITIF 2011
personnel	10 730 000,00	10 970 000,00	Subventions d'exploitation *	101 913 667,00	96 004 328,00
fonctionnement de la structure	5 490 000,00	5 215 500,00	cnsa	1 300 000,00	60 700,00
			taxe nutrition	380 000,00	380 000,00
			taxe sur les jeux	0,00	5 000 000,00
Programmes	92 600 000,00	87 970 000,00	Autres ressources	920 000,00	920 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>108 820 000,00</b>	<b>104 155 500,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>104 513 667,00</b>	<b>102 365 028,00</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice			Résultat prévisionnel : perte	-4 306 333,00	-1 790 472,00
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>108 820 000,00</b>	<b>104 155 500,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>108 820 000,00</b>	<b>104 155 500,00</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE**

EMPLOIS	Budget 2010 après gel	BUDGET PRIMITIF 2011	RESSOURCES	Budget 2010 après gel	BUDGET PRIMITIF 2011
Insuffisance d'autofinancement	3 687 333,00	1 171 472,00	Capacité d'autofinancement	0,00	0,00
Investissement	900 000,00	700 000,00	Subventions d'investissement	0,00	0,00
			Autres ressources	0,00	0,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 587 333,00</b>	<b>1 871 472,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4 587 333,00</b>	<b>1 871 472,00</b>

\* Dans l'attente de l'arrêté concernant la dotation assurance maladie

**TABLEAU DES EMPLOIS 2011 EN ETPT**

QUASI-STATUT		CCNT UCANSS		EFFECTIFS (ETPT)
CE1 + A + A <sup>+</sup>	48,56	Niveaux 9 à 12 + AD	2,9	51,46
CE2	49,66	Niveaux 5B à 8	7	56,66
CE3	30,18	Niveaux 4 à 5A	4,7	34,88
CE4	0	Niveau 3	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS 2011 (plafond des emplois)</b>				<b>143</b>
<b>CONVENTION CNSA</b>				<b>0,37</b>

Le plafond d'emplois en ETP pour 2011 est égal à 146